





	journée (8h00 12h00- 13h00 16h00) lundi mardi jeudi vendredi						nuit, mercredi samedi dimanche et jours fériés					
	Nature du secours		Véhicule de secours		Accompagnement	Véhicule d'accompagnement	Nature du secours		Véhicule de secours		Accompagnement	Véhicule d'accompagnement
SOIN	Secouriste puis si besoin infirmière TERREAL (poste : 2657 ou 06.82.05.71.68) ⁽¹⁾	Voir liste secouristes					Secouriste TERREAL (1) et (3)	Voir liste secouristes				
ACCIDENT	Secouriste (1) puis Infirmière TERREAL (poste : 2657 ou 06.82.05.71.68) puis MEDECIN régulateur du SAMU ⁽²⁾	7314, 05.45.71.10.52	taxi ambulance commandée par TERREAL	RAYNAUD 05 45 71 22 70 SOUCHU 05 45 71 13 88 DUPE 05 45 62 25 74 BOURCIER 05 45 89 11 31	Chef d'équipe	Véhicule usine TERREAL	Secouriste TERREAL puis SAMU (3)	7315 ou 15	SAMU ou ambulance commandée par SAMU (4)		Chef d'équipe	Véhicule usine TERREAL
ACCIDENT GRAVE	Secouriste (1) puis Infirmière TERREAL (poste : 2657 OU 06.82.05.71.68) puis POMPIERS	7318 ou 18	POMPIERS		Chef d'équipe	Véhicule usine TERREAL	Secouriste TERREAL puis POMPIERS	7318 ou 18	POMPIERS		Chef d'équipe	Véhicule usine TERREAL

Remarques :

- (1) : Le SST du secteur assure le premier secours. Des pharmacies, mallettes secouristes, mallettes membres sectionnés, lave-œil répartis dans l'usine sont à sa disposition. Il peut faire appel à l'infirmière du travail (8h00-12h / 13h00-16h00 sauf la nuit mercredi samedi dimanche et jours fériés) au poste 2657 (06.82.05.71.68) en cas de besoin. En cas de soin, le chef d'équipe et le secouriste complètent la feuille de soin avec le témoin et la victime, puis la transmettent au chef de service et au service sécurité.
- (2) : Le secouriste / l'infirmière expliquera (ou fera expliquer) au médecin régulateur l'état du blessé. Dans le cas où le médecin régulateur autorise le transfert du blessé vers un cabinet médical, le secouriste / l'infirmière (ou le chef d'équipe) commandera un taxi ambulance aux frais de TERREAL.
- (3) : Vous pouvez demander conseil au médecin régulateur du SAMU. Le secouriste expliquera (ou fera expliquer) au médecin régulateur du SAMU l'état du blessé. Dans le cas où le médecin régulateur du SAMU souhaite envoyer le blessé vers un centre hospitalier par exemple il doit vous envoyer un taxi ambulance. En cas de refus voir point (4). Le médecin régulateur doit indiquer vers où diriger le blessé.
- (4) Si le médecin régulateur du SAMU ne veut pas vous envoyer d'ambulance, il doit autoriser le chef d'équipe à transporter le blessé accompagné d'un secouriste avec le véhicule de l'usine



Il est interdit d'amener un blessé ou quelqu'un qui se sentirait mal avec un véhicule personnel. Seul le véhicule de l'usine peut être utilisé sous conditions particulières (Chef d'équipe conducteur + secouriste sur autorisation du médecin régulateur du SAMU)



Pour tout appel à un moyen extérieur (taxi ambulance, pompiers) : Prévoir un guide à l'entrée de l'usine

La clé du véhicule d'accompagnement TERREAL se trouve dans le bureau des chefs d'équipes UT7 ainsi qu'un téléphone portable dédié 07 86 35 33 59

Transport retour du blessé après transfert chez le médecin généraliste ou à l'hôpital :

* Accident SANS arrêt : Retour du collaborateur avec le chef d'équipe avec le véhicule usine TERREAL

* Accident AVEC arrêt : Retour du collaborateur organisé par le médecin ou l'hôpital à son domicile - Pas de retour avec le chef d'équipe sauf autorisation du médecin généraliste ou du médecin de l'hôpital.

Gardez toujours en tête que suite à un accident de travail avec arrêt il existe parfois la possibilité de proposer un poste aménagé à la victime !